

Étaient présents les 11 conseillers municipaux suivants :

Mesdames : Sophie BOREL, Valérie SIMOENS, Christelle BROZEK

Messieurs Patrice FERROUILLAT, Geoffrey GIRARD, Claude BOREL Philippe MELGAREJO, Florent DURAND, Michel DE GAUDENZI, Richard MOURRE, Jean-Michel VALENTIN

Étaient absents et excusés : Mesdames Céline URSO, Isabelle RUDLOFF, Carole MORELL, Monsieur Christian GARCIA

I/MODE D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'à compter d'octobre prochain le système d'enregistrement des demandes de logement social en Isère va évoluer.

Jusqu'ici seule la commune de Vinay et la Communauté de communes sont guichets enregistreurs des demandes de logement social sur le territoire de la 3C2V.

Il est possible pour les autres communes d'être guichet enregistreur et de saisir les dossiers de demande de logement social dans le logiciel SNE (Système National d'Enregistrement).

La 3C2V demande aux communes de se positionner soit:

- en étant guichet enregistreur et s'engager à enregistrer toutes les demandes de logement pour le département de l'Isère

-en étant guichet enregistreur et mandater la 3c2v ou une autre commune, ou un bailleur social pour enregistrer les demandes.

-en n'étant pas guichet enregistreur et laisser la gestion des demandes de logement social à d'autres partenaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'être guichet enregistreur et de saisir les dossiers de demande de logement social dans le logiciel SNE à compter du 1^{er} octobre 2015. Une convention sera signée entre la commune et la préfecture de l'Isère.

**II/ PRE-INSCRIPTION DES USAGERS DES SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX
EAU/ASSAINISSEMENT ET ORDURES MENAGERES AUPRES DES MAIRIES ET SUIVI DES
RÔLES D'USAGERS ET DES IMPAYES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que sur proposition des membres de la Conférence des Maires de la 3C2V, un système de pré-inscription des usagers (nouveaux arrivants) des services de l'eau et de l'assainissement et des ordures ménagères auprès des secrétariats de mairie sera mis en place dès le mois d'août.

Cette pré-inscription permettra aux communes d'actualiser le listing de ses nouveaux arrivants et d'en connaître la composition.

Une transmission des listings complets par commune (Eau/Assainissement collectif et OM) sera effectuée par la 3C2V en début d'année et une transmission du listing des entrées-sorties et des impayés 2 fois par an, afin de procéder à un contrôle partagé entre la 3C2V et la commune pour l'assurance d'une optimisation de recouvrement des recettes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision prise lors de la conférence des Maires du 23/07/2015.

III/ PASSAGE EN COMMISSION DES SITES EN PREFECTURE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le passage en commission des sites à la préfecture, suite au projet d'aménagement du village situé dans le périmètre de l'ABF, est programmé le 13 octobre 2015.

Cette commission, après en avoir délibéré, se prononcera sur l'avis à donner au vu du projet.

IV/ DEMANDE DE DEROGATION / TEMPS PERISCOLAIRES

Mme Sophie BOREL, Présidente du SSI rappelle qu'une demande de dérogation concernant les temps d'activités périscolaires a été formulée auprès de l'Inspection académique.

Elle informe les membres présents que cette demande a été refusée par l'inspectrice d'académie de l'Isère. Le SSI, ayant formulé cette demande dans un souci de mise en cohérence entre les 2 écoles primaires de Cognin-les-Gorges et de Rovon, a fait appel à Mme Michèle Bonneton, Députée de l'Isère pour interpeller Mme l'inspectrice d'académie sur le bienfondé de cette demande de dérogation.

Mme Borel explique que Mme Bonneton, allant dans le sens du SSI, a envoyé un courrier à Mme l'inspectrice d'académie lui demandant de réexaminer sa position et de donner suite à la demande de rendez-vous du SSI, afin de réétudier la demande de dérogation.

Jusqu'à ce jour, aucune réponse n'a été donnée par l'académie.

V/DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX ET PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal 2 demandes de déclaration préalable de travaux et 1 demande de permis de construire:

Mme Marie-Pierre FERROUILLAT, à Bassetière : déclaration préalable de travaux pour une extension sur construction existante.

M. Ahmed ABDELAOUI, impasse des Tilleuls : déclaration préalable de travaux pour une modification de l'aspect extérieur d'une habitation existante

Mme et M. DONOSO, rue de Malleval : permis de construire pour la construction d'une habitation comprenant 2 logements.

Une précision sur le choix du nuancier de couleurs utilisé a été demandée suite à la déclaration de travaux de M.ABDELAOUI, les travaux étant situés dans le périmètre de l'ABF.

Aucune autre remarque n'a été formulée sur les deux autres demandes.